

La Revue Canadienne publie un Album illustré et musical, paraissant tous les mois, par livraisons de 32 pages de matières illustrées et 4 pages de musique. Les douze livraisons de l'année contiennent la matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

A Montreal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST. VINCENT.

A Quebec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

La Revue Canadienne

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LE TOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Eduoation.

Industrie.

Progrès.

Feuilleton de la Revue Canadienne.

CONTEMPORAINS ILLUSTRÉS.

M. DE TALLEYRAND.

(Suite.)

L'abbé de Périgord, qui venait d'être promu, quel que mois auparavant, en 1788, à l'évêché d'Autun, avait réellement eu coup d'œil d'aigle que Mirabeau lui attribuait à cette époque. Dans un moment où le résultat de la lutte prévue entre les ordres paraissait encore incertain à beaucoup de gens, convaincu que le succès était de l'autre côté du Rubicon, il le franchit sans hésiter, et, en recevant le mandat du clergé des quatre bailliages de son diocèse, le premier, le seul de tous les évêques de France, au grand scandale de toute sa famille et de ses collègues en prélature, il déclara d'avance son adhésion au programme du tiers-état, récemment formulé par un autre prêtre célèbre, Sieyès, que la révolution devait aussi entraîner bien loin de son point de départ.

Ce coup d'éclat attira sur lui l'attention déjà éveillée par sa réputation d'habileté, et aussi, il faut bien le dire, par le nombre et la publicité de ses galanteries. Le parti de la révolution reconnut et accepta en lui un champion d'autant plus précieux qu'il était adroit et avait brûlé ses vaisseaux. Ce parti, n'ayant point encore combattu, ne s'était point encore scindé en fractions diverses; à peu près seul dans le tiers-état, en majorité dans l'ordre du clergé, en minorité dans l'ordre de la noblesse, il présentait une masse imposante de noms, de caractères et de talents divers: Mounier, Lally-Tolendal, Lafayette, Mirabeau, Talleyrand, les Lamoth, Bailly, Sieyès, Barnave, tous impatients de donner à la France une constitution basée sur la liberté et l'égalité, et qui, tous d'accord sur le principe, n'avaient pas eu le temps de se diviser sur les moyens.

Dès le lendemain de l'inauguration des états généraux, le débat fut posé, entre la révolution et l'ancien régime, sur la question de la réunion des trois ordres en assemblée nationale. Dans le sein de son ordre, l'évêque d'Autun se prononça vivement pour la réunion, parvint à ramener à son opinion le véritable archevêque de Vienne, Lefranc de Pompignan, et, fort de cet auxiliaire, appuyé par tout le bas clergé, il décida son ordre à aller se réunir au tiers-état, assemblée dans l'église de Saint-Louis. Dès ce moment la question fut vidée, et quand la fameuse apostrophe de Mirabeau eut annulé l'intervention du pouvoir royal, la noblesse dut bien tôt se rendre aussi dans la salle commune, l'Assemblée Nationale fut définitivement constituée.

M. de Talleyrand n'était pas orateur; causeur fin et spirituel, écrivain disert, judicieux et élégant, il n'avait ni les pompons ni le tempérament que demande la tribune; il était d'abord et avant tout homme d'affaires, homme d'état, et ce fut là particulièrement son rôle dans la Constituante. Laisant à Mirabeau le soin d'attaquer ou de repousser les attaques, à Lafayette et à Bailly celui de promener et de contenir dans les rues la révolution, à Sieyès celui de la formuler en axiomes, à d'autres la mission de proclamer ses droits généraux, il prit pour lui la tâche de conclure en son nom, de la débarrasser de toute question propre à entraver sa marche, et de l'assurer successivement dans chacune des positions où d'autres la poussaient. Prompt à saisir l'occasion sans la devancer jamais, il eut pour mission de proposer toujours les solutions attendues, cherchées par tous; et chacun de ses discours fut un acte décisif de destruction ou d'organisation.

Si quelques écrivains qui de nos jours, pour faire du paradoxe et se donner des airs d'hommes forts, se sont avisés de découvrir que M. de Talleyrand n'était qu'un esprit très-médiocre et très-ignorant, dont l'imbecillité publique avait fait toute la réputation; si ces écrivains s'étaient donné la peine d'étudier l'histoire de la Constituante, ils y auraient vu qu'avant d'être un diplomate, c'est-à-dire un homme possédant à fond l'art de manier les autres hommes en détail, science qui n'est pas déjà si commune, M. de Talleyrand avait été incontestablement un des révolutionnaires à la fois les plus audacieux par l'esprit et les plus tempérés par le sens pratique de ces choses, un des membres les plus actifs, les plus éclairés, les plus éminents de cette grande assemblée qui s'était donnée la mission de démolir et de reconstruire la société française.

Sans doute il est vrai que lorsqu'un homme politique ou autre est une fois sorti des rangs, pour peu qu'il soit confiant en lui-même, et cette qualité n'est pas rare de nos jours, il n'a qu'à exploiter le fonds déjà acquis, et sa fortune, c'est-à-dire sa réputation, s'accroît presque d'elle-même; mais quel est, sous ce rapport, le personnage célèbre qui ne soit dans le cas de M. de Talleyrand, et dont le mérite réel ne reste plus ou moins débiteur de sa renommée? Voilà pourquoi, pour juger de ce que vaut un homme, c'est surtout à ses débuts qu'il faut s'arrêter; voilà pourquoi j'insisterai sur une première époque de la vie politique de Talleyrand, qu'il a glissée plus rapidement sur les années où un mot de lui était presque un événement.

Après avoir fortement influé sur la réunion du clergé au tiers, l'évêque d'Autun fit d'abord décider le point important de la liberté des représentants de la nation vis-à-vis de la nation représentée, en proposant et soutenant la nullité des mandats impératifs imposés à chaque député par chaque bailliage, et qui enchaînaient et paralyssaient les opérations de l'assemblée. L'ascendant qu'il avait su obtenir sur ces collègues le fit comme deux fois parmi les huit membres chargés de former le comité de constitution, et, tout en prenant une part importante à ce grand travail qui posait les principes de la révolution, il ne cessa d'en poursuivre l'application aux diverses parties de la machine sociale. Toujours préoccupé du désordre des finances, en même temps qu'il appuyait les divers emprunts proposés par M. Necker, il présentait à l'assemblée, dans une suite de savants discours, un système de crédit renfermant en germe les idées qui devaient triompher plus tard, et fondé sur l'établissement d'une caisse d'amortissement applicable à l'extinction graduée des dettes de l'état. Chargé de travailler avec Roderic à une nouvelle organisation de l'impôt, il concourait à l'établissement du système actuel, et présentait la loi sur l'enregistrement qui nous régit encore aujourd'hui. C'est lui qui, après avoir provoqué la suppression des dîmes du clergé, osa, dans la séance du 10 octobre 1789, risquer et développer la célèbre et orageuse motion de transformer les biens de l'église en propriétés nationales. Cette mesure, qui était à la fois une grande mesure de finances et une grande mesure révolutionnaire, car du même coup elle mettait une valeur de 2 milliards à la disposition du trésor public, augmentait la richesse nationale par la division et l'affranchissement des propriétés frappées de mainmorte, et faisait rentrer l'église dans l'état, cette grande mesure fut présentée par l'audacieux et habile prêtre avec des restrictions, des conditions et des limites qui, malheureusement, ne furent pas observées; et l'opération, gâtée malgré lui par l'établissement des assignats, dont il prédit la destinée, ne put empêcher la banqueroute: il fallut bien des années pour qu'elle portât tous ses fruits.

Chargé bientôt après de présenter le plan d'une nouvelle organisation de l'instruction publique, l'évêque d'Autun accomplit cette tâche dans un vaste rapport où la question est envisagée sous toutes ses faces et dans tous ses détails, depuis l'enseignement supérieur jusqu'aux écoles primaires. Cet important travail, où se trouve définitivement consacré le principe de la sécularisation de l'enseignement, sert encore en grande partie de base au système actuel. Toujours infatigable dans son activité de réformateur, après avoir réformé le système du crédit, réformé le système de l'impôt, réformé la situation politique et matérielle de l'église, réformé l'enseignement, provoqué l'application des principes de la liberté des cultes aux juifs encore privés des droits politiques, proposé la suppression des loteries, l'évêque d'Autun aborde la question délicate depuis tant de siècles de l'uniformité des poids et mesures, et présente à l'assemblée un plan qui est, à peu de choses près celui adopté aujourd'hui. Dans ce rapport, l'évêque, après avoir proposé de chercher dans la division d'un degré du méridien la base de l'unité de mesure, et d'écrire au Parlement d'Angleterre pour engager ce pays à concourir avec la France à l'adoption d'une mesure commune, termine par ce passage curieux, contenant l'expression d'une idée dont il a poursuivi deux fois la réalisation à quarante ans de distance.

"Peut-être même est-il permis de voir, dans ce concours de deux nations interrogeant ensemble la nature pour en obtenir un résultat important, le principe d'une union politique opérée par l'entremise des sciences. Cette vue ne peut échapper à des législateurs et mérite sans doute une haute attention de leur part."

L'évêque d'Autun était déjà un des hommes les plus importants de l'Assemblée, lorsqu'il fut chargé par elle de la défendre dans une Adresse à la nation contre toutes les accusations dont elle était l'objet, de dire et de justifier tout ce qu'elle avait fait et tout ce qu'elle voulait faire. Cette adresse, lu deux fois par son auteur dans la séance du 10 et dans la séance du 11 février 1790, fut couverte d'applaudissements. Ce discours, qui renferme en vingt pages in-octavo le résumé et l'apologie de tous les travaux de la Constituante, est un vrai chef-d'œuvre de style parlementaire. On ne saurait revêtir d'un langage plus noble et plus harmonieux des idées plus généreuses; et, par la forme et le fond, c'est bien là l'expression la plus complète de cette ferveur du bien public, de cet optimisme indéfini, de cette confiance illimitée dans les forces de l'intelligence et dans les bons instincts de la nature humaine, qui présidèrent à toutes les opérations de la Constituante, et lui firent souvent rencontrer le mal dans la poursuite irrésistible et impétueuse du bien.

Avant de poser à propos de cette adresse une question que la vie postérieure de M. de Talleyrand autorise, j'en veux résumer les traits principaux. Après avoir exposé en les justifiant tous les actes de l'Assemblée jusqu'en février 1790, l'auteur s'écrie: "Voilà notre ouvrage, français, ou plutôt voilà le vôtre, car nous ne sommes que vos or-

ganes, et c'est vous qui nous avez éclairés, encouragés, soutenus dans nos travaux.... Et pourtant que n'a-t-on pas dit, que n'a-t-on pas fait pour affaiblir en vous l'impression que tant de bien doit produire?"

"Nous avons tout détruit, a-t-on dit: c'est qu'il fallait tout reconstruire.... Nous avons agi avec trop de précipitation. Trop de précipitation? Ignore-t-on que c'est en attaquant tous les abus à la fois que l'on peut espérer de s'en voir délivrer sans retour?..."

"Nos assemblées sont tumultueuses.... et qu'importe, si les décrets qui en émanent sont sages? Nous sommes, du reste, loin de vouloir présenter à votre admiration les détails de nos débats. Plus d'une fois nous en avons été affligés nous-mêmes, mais nous avons senti en même temps qu'il était trop injuste de vouloir s'en prévaloir...."

"On nous accuse d'avoir aspiré à une perfection chimérique! Reproche bizarre, qui n'est en soi rien de plus que l'aveu d'un défaut de persévérance...."

"Il est impossible, a-t-on dit, de régénérer une nation vieille et corrompue. Que l'on apprenne qu'il n'y a de corrompus que ceux qui veulent perpétuer des abus corrupteurs, et qu'une nation se rejuvenit le jour où elle a résolu de renouer à la liberté...."

"Nous avons dépassé nos pouvoirs! La réponse est simple: nous étions incontestablement envoyés pour faire une constitution.... Or, comment eût-il été possible de la créer, cette constitution, sans la plénitude des pouvoirs que nous avons exercés...."

Passant ensuite à l'énumération de tous les travaux que la Constituante prépare encore, l'auteur termine cette énumération par un éloquent appel à la concorde, au respect de la loi et du roi, gardien de la loi, à la générosité des vainqueurs envers les vaincus, à l'excusable de regretter ce qu'ils ont perdu.

"Courage, persévérance, générosité! Ces vertus de la liberté, nous vous les demandons au nom de cette liberté sacrée.... Ne retardez point, ne déshonorez point le plus bel ouvrage dont les annales du monde nous aient transmis la mémoire.... Pour nous, poursuivant notre tâche laborieuse, voués, consacrés au grand travail de la constitution, votre ouvrage autant que le nôtre, nous le terminerons, aidés de tous les lumières de la France et vainqueurs de tous les obstacles: satisfaits de notre conscience, convaincus et d'avance heureux de votre prochain bonheur, nous placerons entre vos mains le dépôt sacré de la constitution, sous la garde des vertus nouvelles, dont le germe enfermé dans vos âmes vient d'éclorre au premier jour de liberté...."

En tenant ce beau langage, l'évêque d'Autun n'était-il réellement qu'un charlatan? N'avait-il dans le cœur ou dans la tête aucune des croyances, aucune des idées, aucune des espérances que sa plume rendait avec tant de chaleur? En vérité, dussions-nous passer pour un idiot, sinon pour un flatteur, puisqu'il s'agit d'un homme qui n'existe plus, en vérité nous ne pouvons le croire.

En se jetant avec ce mélange d'énergie et de modération dans les idées de la révolution, l'évêque d'Autun avait un but d'ambition sans doute: quel homme politique sépare son ambition de ses opinions? mais enfin il risquait de deux côtés: d'une part, le clergé, furieux du grand coup que venait de lui porter ce transfuge puissant contre lui la haine jusqu'à des projets d'assassinat dont la preuve se trouve dans le Mémoire de Morris; l'aristocratie séculière ne le détestait pas moins que l'aristocratie sacerdotale; car il leur appartenait également, et il travaillait à les ruiner tous deux.

D'autre part, il avait contre lui toute la masse des exultés et des Jacobins, qui commençaient à surgir; la majorité de la Constituante s'était déjà fractionnée, la rue influait puissamment sur ses délibérations; et les terroristes futurs ne pouvaient voir en Talleyrand qu'un homme triplement odieux, et comme évêque, et comme aristocrate de naissance, et comme modéré.

Dans une telle situation, ne fallait-il donc pas un certain courage d'opinion, une certaine foi, pour n'être pas ébranlé, pour persister jusqu'au dernier moment dans la même ligne de modérateur révolutionnaire jusqu'au 10 août, avec la perspective d'une inflexible proscription?

La grande cérémonie de la fédération, dont il fut un des principaux acteurs, vit commencer pour lui, avec le jour du triomphe, la période du désenchantement; et il y parut en évêque de la cause nationale; et il baptisa en quelque sorte la révolution; mais il avait le regard trop sûr pour ne pas discerner, dans des symptômes de désorganisation qui se manifestaient déjà partout, l'indice avant-coureur d'un bouleversement universel.

Mirabeau se mourait, emportant les dernières espérances de la monarchie constitutionnelle, quand l'évêque d'Autun, brouillé avec lui depuis 1788, à la suite de la publication faite par Mirabeau d'une correspondance intime qui avait eu lieu entre eux pendant le séjour de ce dernier à Berlin, vint se réconcilier à l'heure suprême; ils s'entretenirent ensemble des orages qui s'amoncelaient à l'horizon; Mirabeau chargea son ami de lire à l'assemblée un discours sur la loi des

successions en ligne directe, dans le composition duquel la mort était venue le surprendre, et M. de Talleyrand profita de cette mission pour rendre un dernier hommage à la mémoire de Mirabeau.

(A continuer.)

TEMPÉRANCE.—INDUSTRIE.—ÉCONOMIE.

Si jamais, à aucune époque, le peuple Canadien a eu besoin de toute son énergie, de toute son activité, de toutes ses ressources, c'est certainement dans le moment actuel. De toutes parts mille dangers nous menacent; à l'intérieur, c'est une administration perverse à qui rien ne résiste et qui semble avoir pris à tâche de détruire l'une après l'autre toutes nos institutions sociales; à l'extérieur, c'est l'émigration dont le flot augmentant chaque année menace d'emporter de sous nos pieds le sol que nos ancêtres ont fécondé de leurs sueurs et rougi de leur sang. Devons-nous, en présence de semblable dangers, demeurer indifférents sur les moyens à prendre pour les détourner? N'est-il pas du devoir de tous les citoyens de s'unir et de s'entendre entre eux sur tout ce qui peut tendre à améliorer le sort de notre société, à rendre nos compatriotes plus forts et plus capables de résister au torrent? Dans les circonstances critiques où nous nous trouvons chacun doit faire sa part, fournir son contingent pour le salut de tous.

Parmi les moyens de force et de puissance qui s'offrent à nous, il en est aucuns qui soient plus efficaces, plus sûrs et plus grands que la TEMPÉRANCE, l'INDUSTRIE et l'ÉCONOMIE. Nous parlons, et il y a quelques jours le MANUEL DE LA SOCIÉTÉ DE LA TEMPÉRANCE par le R. P. Chiniquy de la société des Oblats. Nous avons été frappés de ces vérités, des faits remarquables et de l'éloquence de ce petit livre; l'auteur est animé d'une sainte ardeur; il rêve la régénération du peuple Canadien par la tempérance, l'industrie et l'économie. Combien le pays doit à ce digne prêtre pour ses efforts! Il a jeté dans le champ du peuple une semence qui tôt ou tard produira des germes abondants, qui répandront le bien être et l'aisance parmi nos populations. Le Manuel de la Tempérance doit être entre toutes les mains, dans toutes les familles, chez le riche comme chez le pauvre. Qui hésiterait à se procurer un livre si intéressant et si utile, qui s'occupe du sort des enfants du pays, des classes laborieuses surtout, et qui vous dit les moyens de l'améliorer.

Nous aussi nous avons pris à cœur la sainte cause de la tempérance. Ce qui sous d'autres circonstances ne semblerait que des simples questions de mœurs privées nous paraît s'élever aujourd'hui à la hauteur de questions sociales et politiques. Franklin disait en 1776 à ses compatriotes: "Le soleil de la justice et de la liberté se couche, il nous faut allumer la lampe de la sobriété, de l'industrie et de l'économie." En Canada le soleil de la justice et de la liberté semble se coucher de même, il faut aussi allumer la lampe de la sobriété, de l'industrie et de l'économie. Il n'y a que cela qui puisse nous préserver du naufrage.

Nous regrettons que le temps nous manque pour de plus longues réflexions sur un sujet si important, si vital à notre nationalité, au maintien de nos institutions sociales et de nos droits politiques, mais les extraits suivants que nous empruntons au Manuel de la Tempérance y suppléeront. Nos lecteurs y gagneront, car la tempérance, l'industrie et l'économie ne sauraient trouver de plus habile et éloquent apôtre que celui que tout le monde appelle déjà le Père Malheur du Canada.

"Nous voudrions faire le tour de notre pays, pénétrer dans toutes les maisons, nous jeter aux pieds de tous nos compatriotes pour les conjurer au nom de Dieu, au nom de leur patrie, de leur religion, de leur famille, au nom de tout ce qu'ils ont de plus cher, de renoncer à l'usage des boissons fortes; parce qu'elles n'ont jamais fait de bien dans ce pays, ou que, si elles en ont fait, ce bien n'est pas capable de racheter les maux incalculables qu'elles nous ont causés.

Où, c'est après plusieurs années de recherches et d'examen que nous le proclamons sans crainte, à la face de notre pays: Les boissons fortes ne nous ont fait aucun bien.—Nous avons en vain cherché partout: il nous a été impossible de trouver une seule famille, une seule maison honnête, qui nous ait dit des boissons fortes: "Nous leur devons notre prospérité, notre paix et notre bonheur." Pas un seul père de famille est devenu meilleur par la boisson, pas une seule mère que l'usage des boissons fortes ait rendu plus tendre, plus vigilante, plus capable de bien élever une famille. Pas un seul enfant dont les parents aient dit: "Nous devons, à l'usage qu'il fait de la boisson le respect, la docilité, l'amour qu'il nous témoigne."—Jamais nous n'avons rencontré d'enfants qui aient eu à bénir Dieu de la boisson dont leurs parents faisaient usage. Et quelle est la femme qui ne connaît la joie, le bonheur que depuis que son mari, ou ses enfants font usage de boissons fortes?—Si elles sont bannies du milieu de nous, comme nous l'espérons, bientôt il n'y aura donc pas une seule famille qui, aura à en souffrir dans ce qui constitue le véritable bonheur domestique. Quo tous les pères de

familles se donnent la main pour n'en jamais prendre, et pas un seul enfant, pas une seule épouse, aura à se plaindre. Que tous les jeunes gens renoncent courageusement à l'usage de ces boissons; et d'un bout du pays à l'autre, il nous sera impossible de trouver un seul père, une seule mère qui ait à gémir de cette résolution. Voilà ce qui n'a pas besoin de preuves, voilà ce dont chacun est sûr, bien convaincu que nous. Voilà ce qui prouve, jusqu'à l'évidence, cette proposition dont nous désignons que chacun se souvienne: "les boissons en usage dans ce pays sont inutiles au bonheur des familles." Mais, si de là nous passons à l'examen du bien moral qu'elles sont de nature à produire chez ceux qui en font usage, le jugement que nous en devons porter leur sera-t-il plus favorable? Quel est le Canadien que les boissons ont rendu plus vertueux, plus chrétien? Ou est celui qu'elles ont rendu plus patient, plus doux, plus chaste? Quel est celui qui leur doit quelque victoire sur ses passions, quelque bonne action qu'il n'aurait pu faire, quelque bonne pensée même qu'il n'aurait pas eue sans elles? Quel est donc celui que la boisson a fait marcher d'un pas plus droit et plus assuré dans la voie du salut? Qu'on nous montre celui qui fréquente les sacrements avec plus d'assiduité et de ferveur depuis qu'il fait usage des boissons fortes? Croit-on qu'il y en ait beaucoup parmi nous que la boisson puisse aider à sortir du péché? Serait-il possible d'en trouver un seul, en un mot, à qui elles ont ouvert les portes du ciel? Non encore.—Et par conséquent le moindre mal qu'on puisse dire des boissons pour le moment, c'est qu'elles sont parfaitement inutiles relativement à notre salut.

Mais on nous répondra peut-être ici: "Il en est des boissons fortes comme du pain et des autres nourritures que Dieu nous donne dans sa bonté.—Je ne les prends pas absolument parce qu'elles me rendront meilleur religieux; mille ou plus assidu à mes devoirs pieux; mais je m'en sers pour conserver ma santé et réparer mes forces; et parce qu'elles m'aident en un mot, souvent à adoucir le poids de lina durs et pénibles travaux." Et voilà encore un qui une foule de personnes sont sous l'influence d'une triste et lamentable erreur.... Le plus grand de tous les malheurs pour les peuples, comme pour les individus, est de croire bien ce qui est mal, et de considérer comme bon ce qui est mauvais. Voilà la cause de tous les crimes, voilà la source de toutes les misères de l'homme. Aussi quand notre grand, notre éternel ennemi veut nous faire du mal, il lance un faux principe parmi nous; il commence par tromper les intelligences; et les crimes, les larmes et la désolation suivent de près.—Ainsi l'homme, aux noirs projets sort de sa maison pendant la nuit profonde, il tient en sa main une torche. On dirait qu'il veut éclairer le voyageur, l'empêcher de s'égarer au milieu des ténèbres, mais non: depuis longtemps il nourrit la haine contre son ennemi et cherche l'occasion de se venger. Il s'avance; et le flambeau répand autour de lui une sombre lueur: son cœur palpite d'une joie infernale, son œil brille comme celui du tigre qui s'élançe sur sa victime. Il regarde; personne ne le voit, personne ne le soupçonne, tout est dans le tranquille et mystérieux repos du sommeil; mais un cri d'alarme se fait entendre, on accourt de tous côtés. C'est en vain que chacun cherche à arrêter l'incendie. La flamme dévorante s'élançe au-dessus des toits avec fureur, et bientôt les toits s'écroulent avec fracas. Une épaisse et noire fumée s'élançe, en roulant sur elle même, jusqu'à la nue, et porte la consécration dans le cœur de ceux-là même qui semblent le plus à l'abri du danger.

Ainsi, dans cette vallée de larmes, l'homme qui marche comme à tâtons au milieu des ténèbres, prend souvent pour une lumière bien-faisante le flambeau qui n'est allumé que pour porter partout la désolation et la ruine. Il faudrait une plume trempée dans le sang et les larmes, pour décrire tous les malheurs, les péchés secrets ou publics qu'à enfants, parmi nous, la fatale croyance que les boissons étaient bonnes et qu'elles étaient un de ces mille dons que Dieu a faits à l'homme pour l'aider à soutenir ou à réparer ses forces. C'est par ce faux principe que la mère en donne à son enfant malade; que le journaliste en prend au milieu de ses pénibles travaux, que le Canadien de tout état a cru jusqu'à présent n'avoir rien de mieux à offrir, à l'ami ou à l'hôte que le vin, qu'un verre de boisson: c'est parce qu'on les croyait bonnes qu'on en prenait entre les repas et en tout temps. Nous ne craignons pas d'être contredits par personne en le proclamant: C'est à l'abri de cette fausse croyance, de ces faux principes, que le démon a entraîné dans l'abîme de l'ivrognerie une foule d'hommes généreux qui semblaient, par leurs vertus, leurs connaissances et leur caractère, le plus à l'abri de ce malheur; et qu'il a porté la honte et la misère hideuse dans tant de familles respectables qui, sans la boisson, seraient devenues heureuses et prospères. Mais de même que, dans la comparaison dont nous nous servions il n'y a qu'un instant, on aurait pu arrêter le plus funeste et le plus destructeur incendie, en éteignant le flambeau dont on avait cru apercevoir briller la lumière, ainsi on ne pourra détourner l'ivrognerie et les

PARAISANT LES Mardi et Vendredi

CONDITIONS D'ABONNEMENT: (Payable d'avance) Abonnement au Journal semi-hebdomadaire seul, 20 cent. Abonnement à l'Album, Manuel, Littérature et Musique, seul, 25 cent. Aux deux publications jointes, 45 cent. Tout instituteur s'abonnant et payant l'année entière, moitié prix que ci-dessus. PRIX DES ANNONCES: Stipules et au-dessous, première insertion, 10 cent. Deuxième et au-dessous, 5 cent. Au-dessus par lignes, 4 cent. Toute insertion subséquente, le quart du prix. (A franchir les lettres.)